



Creation de société qui propose la location de table de poker

Par **Luciano_054**, le **03/04/2008** à **01:44**

Bonjour,

Voilà j'ai dans l'idée d'ouvrir une entreprise assez particulière.

La société sera une grande salle où sera disposé des tables de poker. Son activité sera la location de table sur site. Un client devra payer X euros pour jouer avec des autres clients ou avec ses amis sur les tables présente sur le site.

Je mettrai à la disposition des clients les cartes et les jetons.

Donc ma première question est : est-ce que l'activité de ma société est légale ? Ou est-elle apparente à une maison de jeux ou de hasard (casino ?)

Je me doute aussi que les clients vont parier de l'argent entre eux, où le ou les gagnants recevront une certaine somme d'argent. Puis-je me décharger juridiquement de ces paris dont je ne serais pas au courant ?

Merci de m'apporter vos lumières sur ces deux questions !

Cordialement,
Jonathan.